



FLASH INFO PNC

3 décembre 2019 #267



PASSERELLES AIR FRANCE

Aujourd'hui ce sont terminées les dernières négociations sur les passerelles HOP/AF, entre les syndicats AF et la Direction AF. Malgré la volonté de l'UNAC de modifier les curseurs de positionnement sur la grille PNC AF, la **Direction AF s'est opposée à toute amélioration supplémentaire.**

Vous trouverez ci-dessous le détail de **ces passerelles qui concerneront 60 PNC.**



Les dispositions de ces passerelles sont-elles satisfaisantes ?

Clairement : **NON !**

Tous les syndicats AF et HOP étaient d'accord pour le maintien de la rémunération et l'absence de sélection. **La Direction d'AIR FRANCE est donc seule responsable des conditions de ces passerelles** et du manque de reconnaissance qu'elle affiche envers les PNC HOP.

La Direction d'AIR FRANCE a été jusqu'à refuser de supprimer les sélections, pourtant source d'économie pour AF et HOP !

Pourquoi signer cet accord ?

Notre responsabilité est d'améliorer au maximum les conditions de ces passerelles pour les collègues PNC qui vont en bénéficier.

Avec ou sans accord, ces passerelles auront lieu. De nombreux PNC HOP souhaitent rejoindre la maison mère et ce, à condition 0. La Direction le sait, ce qui a malheureusement biaisé le rapport de force dès le début de la négociation.

Les conditions

 Des premières passerelles sur **3 ans avec 20 départs par an** de prévu.

 **Un appel à volontariat** qui devrait sortir **dans les prochains jours** pour **60 postulants, pris dans l'ordre de la LCP.**

 **Des sélections allégées** en février.

- Niveau B1 requis, test de personnalité, entretien individuel.
- 12 mois de carence en cas d'échec.
- Les dispositions pour passer l'anglais chez AIR FRANCE sont à l'étude. Nous vous tenons au courant.

 **Un départ pour avril 2020 avec choix du secteur d'entrée** (ce qui devrait être respecté au vu du nombre d'embauches chez AF)

 Une période d'essai de 2 mois. En cas de rupture de cette période : retour ancienneté / base / fonction pour le PNC concerné.

 **Le positionnement sur la grille AF :**

- Classe d'adaptation, échelon 1 pour les HST/CCT
- 4^{ème} classe pour les CC, échelon 1

 Les PNC toucheront une **prime d'incitation au départ de HOP**. Une bonification est prévue pour les PNC basés sur les bases avion devant disparaître d'ici 2022.

Fonction / Ancienneté	PNC toutes bases	Bonification PNC basés SXB/MRS/CFE/BOD/BES/RNS
HST ou CCT > ou = à 8 ans	7000€	+ 3000€
HST ou CCT > ou = à 15 ans	10000€	+ 3000€
HST ou CCT > ou = à 20 ans	14000€	+ 3000€
CC > ou = à 8 ans	12000€	+ 3000€
CC > ou = à 15 ans	17000€	+ 3000€
CC > ou = à 20 ans	20000€	+ 3000€

Après 2022

Un bilan doit être fait en fin d'année ou début d'année prochaine pour connaître le nombre de postulants et évaluer ainsi le nombre de PNC intéressés par cette passerelle. Cela permettra d'établir les dispositions (le flux notamment) de la mise en place d'une filière pérenne au-delà de 2022. La sélection allégée ferait d'ores et déjà partie des mesures pérennes, de même que le positionnement sur les grilles AF.

La prime au départ de HOP ne sera pas reconduite au-delà de 2022.

**Vous souhaitez plus d'informations ? Vous avez des questions ?
Vous pouvez nous contacter :**



Marine TIFFAY
06 83 38 56 80

marine@unachop.com



Rodolphe AUCLIN
06 82 01 23 04

rodolphe@unachop.com



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

